

**20.3014****Motion FK-N.****Strukturelle Reform bei Agroscope.  
Sofortige Umwidmung  
der Effizienzgewinne  
zugunsten der Agrarforschung****Motion CdF-N.****Réforme structurelle d'Agroscope.  
Réaffectation sans délai  
des gains d'efficacité  
à la recherche agricole****CHRONOLOGIE**

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 04.06.20

**Schneider Schüttel** Ursula (S, FR), für die Kommission: Ihre Finanzkommission hat sich in den vergangenen Jahren mehrmals mit der Agroscope befasst. Insbesondere die Strukturreform und die dabei geprüften Standortvarianten haben auch hier im Nationalrat zu verschiedenen Vorstößen und Diskussionen geführt. Kollege Bourgeois, der zweite Kommissionssprecher, wird dazu noch Ausführungen machen. An einer ihrer letzten Sitzungen hat die Finanzkommission die vorliegende Motion verabschiedet. Ziel dieser Motion ist, dass Effizienzgewinne, welche im Rahmen der vom Bundesrat vorgesehenen Agroscope-Reform und des Umsetzungsplans resultieren, der Agrarforschung zugutekommen. Sie sollen namentlich nicht für die Finanzierung von Bauvorhaben verwendet werden.

Begonnen hatte die vom Bundesrat initiierte Strukturreform und die damit lancierte Standortdiskussion mit einem Sparauftrag. Nach Aussagen des ehemaligen Bundesrates Schneider-Ammann bei der Behandlung der Motion 18.4087, bei welcher es um eine Überprüfung der Sparvorgabe und um die Umwandlung in eine Effizienzvorgabe ging, umfasste dieser Betrag 20 Prozent von 200 Millionen Franken, also Einsparungen von 40 Millionen Franken. Der Nationalrat nahm diese Motion in der Wintersession 2018 an. Heute spricht der Bundesrat in seiner Stellungnahme zur vorliegenden Motion von Effizienzgewinnen bei den Infrastrukturen von 74 Millionen Franken in den Jahren 2018 bis 2028. Ab 2028 belaufen sie sich auf 10,3 Millionen Franken im Bereich der Unterbringung und im Betrieb auf 2 bis 2,5 Millionen Franken pro Jahr.

Ihre Finanzkommission möchte, wie gesagt, diesen Betrag in die Agrarforschung investiert sehen. Die Landwirtschaft steht einerseits durch den Klimawandel, andererseits durch den Druck der Bevölkerung, den Pestizid- oder den Antibiotikaeinsatz zu reduzieren, vor grossen Herausforderungen. Diese Herausforderungen stehen jetzt an, weshalb die Finanzkommission der Überzeugung ist, dass die Agrarforschung gestärkt werden muss. Die künftig erzielten Effizienzgewinne sollen deshalb sofort in die Forschung gesteckt werden. Damit können nicht nur neue Forschungsfelder erschlossen, sondern es kann auch der Wissensaustausch mit der Praxis verstärkt werden.

Bei dieser angestrebten Verstärkung der Forschungstätigkeit geht es aus Sicht der Finanzkommission nicht nur um die Aufrechterhaltung der Ernährungssicherheit und um quantitative Mehrleistungen aus der Landwirtschaft. Es geht darum, so rasch als möglich Lösungen zu finden für die Probleme der Landwirtschaft wegen des Klimawandels und aufgrund der ökologischen Herausforderungen. An Forschungsobjekten fehlt es nicht: alternative Pflanzenschutzmittel, Klimaanpassungsmassnahmen oder Klimaschutz, zum Beispiel durch Reduktion von Treibhausgasemissionen. Die Forschung dient damit auch dem Ziel einer umweltfreundlicheren Landwirtschaft. Schliesslich sollen, wie an der Sitzung der Finanzkommission festgehalten wurde, Synergien in der Forschung zwischen staatlichen, aber auch mit privaten Institutionen geschaffen und genutzt werden, beispielsweise mit der biologischen Agrarforschung des Forschungsinstituts für biologischen Landbau (Fibl). In seiner Stellungnahme zur Motion verweist der Bundesrat auf die unerwartete Corona-Krise, die den Bun-



## AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Sommersession 2020 • Vierte Sitzung • 04.06.20 • 08h00 • 20.3014  
Conseil national • Session d'été 2020 • Quatrième séance • 04.06.20 • 08h00 • 20.3014



dshaushalt in den kommenden Jahren fordern wird. In der Finanzkommission haben wir darüber bereits im Zusammenhang mit den durch die Covid-19-Massnahmenpakete erhöhten Schulden diskutiert. Mehrheitlich ist Ihre Kommission der Ansicht, dass die Bewältigung der finanziellen Seite der Corona-Krise nicht darin bestehen kann, die ungebundenen Ausgaben, unter anderem diejenigen der Landwirtschaft, zu kürzen. Es wäre gefährlich, nun mit dem Hinweis auf die Corona-Krise und deren Kosten etliche anstehende Probleme auf die lange Bank zu schieben. Wir haben auch eine Klimakrise zu bewältigen, und darum geht es letztlich auch in dieser Motion, die unter anderem die dafür nötigen Forschungsgelder für die Landwirtschaft zur Verfügung stellen wird.

Die Finanzkommission hat die Motion einstimmig angenommen. Ich bitte Sie, sie ebenfalls anzunehmen.

**Kutter Philipp** (M-CEB, ZH): Geschätzte Kollegin Schneider Schüttel, ist es nicht so, dass die Finanzkommission dem Bundesrat etwas auf den Leim gekrochen ist? Zuerst hat die Finanzkommission grünes Licht für die Standortdimensionierung gegeben und dann ausgehandelt, dass die Effizienzgewinne in die landwirtschaftliche Forschung gehen sollen. Kaum ist ein bisschen eine Krise im Anzug, wird dieses Versprechen gebrochen. Ich bin für die Motion; die Finanzkommission hat aber hier eigentlich keinen guten Job gemacht.

**Schneider Schüttel Ursula** (S, FR), für die Kommission: Ich habe nicht den Eindruck, dass wir dem Bundesrat auf den Leim gekrochen sind. Wir sind zur Einstellung gekommen, dass diese Mittel, diese Effizienzgewinne nicht einfach wegfallen oder eingespart werden und der Landwirtschaft nirgendwo mehr zur Verfügung stehen sollen. Sie sollen vielmehr in die Agrarforschung, die eben wichtig ist, und nicht einfach in die Infrastrukturen gesteckt werden. Die Agrarforschung ist wichtig für unsere Zukunft, ich habe es ausgeführt. Deshalb haben wir dem Bundesrat mit der Motion diesen Vorschlag gemacht.

**Bourgeois Jacques** (RL, FR), pour la commission: La restructuration d'Agroscope, et plus particulièrement la stratégie d'implantation des sites, a fait l'objet de nombreux débats au sein de notre hémicycle. La Commission des finances, qui assure la conduite dans ce domaine, a adopté, lors de sa séance des 27 et 28 février derniers, la motion de commission 20.3014, "Réforme structurelle d'Agroscope".

AB 2020 N 662 / BO 2020 N 662

Réaffectation sans délai des gains d'efficacité à la recherche agricole", qui vous est soumise pour approbation. La Commission des finances a déjà déposé deux motions au sujet d'Agroscope et de sa restructuration. Les deux ont été acceptées l'année dernière par le Parlement. Il s'agit d'une part de la motion 18.4088, "Une structure axée sur la pratique pour Agroscope", et d'autre part de la motion 18.4087, "Réformes structurelles d'Agroscope en faveur de la recherche dans le domaine agricole". Je réponds ainsi à la question qui a été posée tout à l'heure: ceci a déjà été pris en considération par la Commission des finances lors de ses débats sur le sujet.

Parallèlement, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche a été mandaté pour concrétiser sa stratégie d'implantation et soumettre un concept détaillé ainsi qu'un plan de mise en oeuvre. Le concept présenté a été approuvé par les milieux et les cantons concernés. Le Conseil fédéral l'a également approuvé lors de sa séance du 30 novembre 2018. Le 8 mai dernier, le Conseil fédéral a entériné la restructuration d'Agroscope avec un campus, à Posieux, deux hubs, à Changins et Reckenholz, ainsi que des stations d'essais décentralisées.

Dans la motion 18.4087, il est écrit: "Le gain d'efficacité ainsi réalisé devra être utilisé comme un investissement en faveur de la modernisation et de l'augmentation de l'efficacité d'Agroscope." Dans le cadre de nos débats, nous avons toujours mentionné que les gains d'efficacité qui résulteraient de cette réforme structurelle devraient être mis au bénéfice de la recherche. Vu les enjeux climatiques impliquant à l'avenir l'apparition de nouvelles maladies et de nouveaux ravageurs, les défis environnementaux nécessitant la recherche d'alternatives à la diminution de l'utilisation des pesticides, la recherche agronomique de notre pays ne doit pas être affaiblie, mais plutôt renforcée. Les familles paysannes doivent pouvoir disposer d'une recherche agronomique proche de leurs pratiques, de leurs préoccupations et de leurs défis, que ce soit sur le plan économique, environnemental ou sociétal.

Vu cette situation, la Commission des finances de notre conseil salue le concept détaillé de mise en oeuvre présenté par le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche qui a, depuis, déjà été approuvé par le Conseil fédéral. Malgré le fait que nos décisions aient été prises avant la crise du coronavirus, je n'ai pas le sentiment, étant donné que la motion de commission qui vous est soumise confirme des décisions déjà prises en 2018, que la commission ait entre-temps changé d'avis à ce sujet.

Nous ne partageons par conséquent pas l'avis du Conseil fédéral selon lequel on ne peut pas, dans le contexte



de la crise liée au coronavirus, réaffecter la totalité des gains d'efficacité à la recherche agronomique. Dans sa réponse à la motion qui vous est soumise pour approbation, le Conseil fédéral écrit: "Le Conseil fédéral est conscient tant de l'importance de l'agriculture et du secteur agroalimentaire suisses que des enjeux de taille qu'elle doit relever. Dans ce contexte, il est impératif de renforcer la recherche agronomique."

La motion de commission qui vous est soumise confirme également nos débats antérieurs, à savoir que les gains d'efficacité qui résulteraient de cette restructuration devront être réaffectés en conformité avec l'esprit de la motion 18.4087. Ainsi, les économies générées devront être mises au profit de la recherche agronomique, au lieu de servir au financement de projets de construction. Ces gains d'efficacité pour la période allant de 2018 à 2028 sont estimés à ce jour à 74 millions de francs. A partir de 2028, les gains d'efficacité annuels devraient s'élever à environ 13 millions de francs.

Vu ce qui précède, je vous invite, au nom de la Commission des finances, qui a soutenu cette motion de commission à l'unanimité, à en faire de même.

**Parmelin Guy**, conseiller fédéral: Vous l'avez dit, le 8 mai 2020, le Conseil fédéral a adopté la nouvelle stratégie d'implantation des sites d'Agroscope.

L'approbation a été précédée par un long processus impliquant les filières, les cantons et les milieux de la recherche. Tous les partenaires saluent la nouvelle stratégie d'implantation des sites et voient sa mise en oeuvre comme une opportunité de renforcer la recherche d'Agroscope et d'augmenter surtout sa proximité avec la pratique.

A l'avenir, Agroscope sera donc composé d'un siège central à Posieux, de deux centres de recherche régionaux, l'un à Changins, l'autre à Reckenholz; ceux-ci sont en contact étroit avec la recherche non seulement nationale, mais aussi internationale. Un réseau de stations décentralisées complète ces différentes activités. Ce réseau décentralisé constitue un lien important avec l'agriculture sur le terrain, avec les partenaires dans le domaine de la formation professionnelle et continue ainsi que de la vulgarisation.

Des études détaillées montrent que les objectifs souhaités vont pouvoir être atteints grâce à la stratégie adoptée au niveau de l'implantation des sites. C'est le cas notamment de la réduction demandée de la part actuellement élevée des coûts d'exploitation et d'infrastructure dans le budget d'Agroscope. La mise en oeuvre de la stratégie va permettre non seulement de réduire les coûts d'infrastructure et d'exploitation courants, mais elle va induire aussi une diminution globale des besoins d'investissement.

La réalisation de cette stratégie d'implantation exige que les investissements soient réalisés plus vite et sur une période plus courte que ce ne serait le cas avec le statu quo. En conséquence, la mise en oeuvre de la stratégie nécessite une augmentation du budget d'investissement de l'Office fédéral des constructions et de la logistique. Après déduction du produit de la vente des bâtiments qu'Agroscope n'utilisera plus, les fonds supplémentaires nécessaires jusqu'en 2028 s'élèvent à environ 27 millions de francs. En contrepartie, les gains d'efficacité cumulés dans le secteur des infrastructures pour la période 2021–2028 sont estimés à 60 millions de francs.

Dans le but d'alléger la charge que supporte le budget fédéral ou de ne pas lui imposer de charge supplémentaire, le Conseil fédéral a décidé qu'au cours de la période 2021–2028 environ la moitié des gains d'efficacité resteraient dans le budget d'Agroscope, ce qui devrait avoir un impact sur les finances. Ceci permettrait de compenser en partie les dépenses supplémentaires temporaires de l'Office fédéral des constructions et de la logistique.

Les fonds supplémentaires permettraient à Agroscope, en collaboration avec les cantons et les filières, de mettre en place les stations d'essais à partir de 2021 et surtout à partir de 2022. Cela permettrait de renforcer la recherche dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la protection alternative des plantes, de l'impact environnemental, ainsi que de garantir la viabilité économique, de prendre en compte les attentes de la société et d'accomplir de nouvelles tâches d'exécution dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire.

Le Conseil fédéral est convaincu que les gains d'efficacité investis au sein d'Agroscope permettraient à celui-ci de renforcer ses activités, précisément dans les domaines qui ont le plus d'impact pour la poursuite du développement de l'agriculture et du secteur agroalimentaire suisse. Ce sont aussi les domaines qui ont besoin de fonds supplémentaires, compte tenu de leur importance et de leur urgence pour la résolution des problèmes posés à Agroscope.

Permettez-moi de résumer. Selon le Conseil fédéral, l'approche prévue répond à plusieurs exigences: renforcer la recherche, accroître la proximité avec la pratique, éviter de grever davantage le budget fédéral. Pour ces raisons, je vous prie de rejeter la motion qui vous est soumise et de vous en tenir à la proposition du Conseil fédéral.



## AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Sommersession 2020 • Vierte Sitzung • 04.06.20 • 08h00 • 20.3014  
Conseil national • Session d'été 2020 • Quatrième séance • 04.06.20 • 08h00 • 20.3014



**Gysi** Barbara (S, SG): Sehr geehrter Herr Bundesrat, Sie haben schon darüber gesprochen, dass der Bundesrat einen Teil der Effizienzgewinne einsetzen möchte. Wird sich der Bundesrat an diese Vorgabe halten, wenn nun die Motion angenommen wird? Mir liegt ein internes Mail aus der Agroscope vor, in dem steht, dass sie in den nächsten zwei bis drei Jahren nur einen Teil der Effizienzgewinne einsetzen dürfen. Da gibt es offensichtlich einen grossen Druck aus dem Finanzdepartement. Wenn wir heute die Motion annehmen, gehe ich aber davon aus, dass Sie diese Politik, die Sie jetzt betrieben haben, überdenken müssen.

AB 2020 N 663 / BO 2020 N 663

**Parmelin** Guy, conseiller fédéral: Madame Gysi, premièrement, quand une motion est acceptée par un conseil, elle doit encore l'être par l'autre conseil. Deuxièmement, le Conseil fédéral, dans sa pesée d'intérêts – et cela répond peut-être directement à votre question –, estime que la réaffectation sur la période 2021–2028 de la moitié des gains permet de lancer les projets les plus importants et d'aller déjà en direction de ce qui est prévu. C'est vraiment au moment où l'on atteindra la dimension de pleine efficacité du nouveau projet, vers 2028, qu'il sera important d'avoir la compensation totale. Et cela n'est pas contesté par le Conseil fédéral.

**La présidente** (Moret Isabelle, présidente): Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

*Abstimmung – Vote*

(namentlich – nominatif; 20.3014/20439)

Für Annahme der Motion ... 186 Stimmen

Dagegen ... 4 Stimmen

(1 Enthaltung)